



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 94609

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'augmentation d'utilisation frauduleuse de cartes bancaires sur Internet. En effet, de plus en plus d'organismes demandent des références de votre carte bancaire mais également les trois chiffres au dos de cette carte. Avec de tels renseignements il est facile d'effectuer des achats en ligne. Aussi, on assiste à une multiplication des fraudes. C'est pourquoi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de mieux lutter contre ce phénomène encore trop répandu.

Texte de la réponse

Le développement de l'Internet offre de nouvelles opportunités à une criminalité en constante évolution, tirant profit des limites de la coopération internationale et des possibilités d'anonymisation. De nouvelles formes de délinquance sont ainsi apparues en matière de cartes bancaires (phishing, pharming, hacking, etc.). Pour y répondre, les moyens humains et juridiques des forces de sécurité sont renforcés et leurs méthodes d'investigation modernisées. Un plan d'action de lutte contre la cybercriminalité a été engagé en 2008, qui incombe à titre principal à l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) de la direction centrale de la police judiciaire. Depuis 2009, une plate-forme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (PHAROS), composée de policiers et de gendarmes, permet de traiter les informations des fournisseurs d'accès et du public concernant les contenus illicites sur l'Internet (www.Internet-signalment.gouv.fr). Une plate-forme téléphonique « Info escroqueries », rattachée à l'OCLCTIC, a également été créée en 2009 avec pour mission la prévention et l'information du public sur toutes les formes d'escroqueries. Ce dispositif contribue à mieux combattre la criminalité en matière de cartes bancaires, en offrant aux citoyens des outils d'information et de prévention concrets contre les escroqueries sur l'internet et en facilitant les investigations des forces de sécurité. Par ailleurs, l'OCLCTIC a renforcé son partenariat avec la Fédération bancaire française et le groupement d'intérêt économique « cartes bancaires » en vue d'élaborer une charte sur l'échange d'informations opérationnelles. L'OCLCTIC siège, en outre, au sein de l'observatoire de la sécurité des cartes de paiement aux côtés des représentants des administrations concernées, du secteur bancaire et des associations de défense des consommateurs. L'OCLCTIC participe également à des travaux avec l'Agence nationale de la recherche en matière de risques de transaction bancaire frauduleuse. Au-delà, la lutte contre la cybercriminalité exige une approche globale. La France a ainsi favorisé d'importantes avancées durant sa présidence de l'Union européenne. À son initiative, il a été décidé de créer une plate-forme européenne de signalement des infractions relevées sur l'Internet, en cours d'élaboration. Limitée au départ aux contenus pédopornographiques, elle devrait à terme être élargie à d'autres infractions. La France a également fait adopter des conclusions relatives à une « stratégie de travail concertée et à des mesures concrètes de lutte contre la cybercriminalité ». Une active coopération internationale est également menée par le canal d'Interpol ou dans le cadre de relations bilatérales. Ce dispositif global a permis une diminution de 6,58 % du nombre de falsifications et d'usages frauduleux de cartes de crédit constatés par les services de police et de gendarmerie en 2009. Cette baisse s'est encore

amplifiée au cours des dix premiers mois de l'année 2010 (- 12,36 % de faits constatés). Déterminé à ce que l'Internet ne devienne pas un espace de non-droit, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration souhaite doter les forces de sécurité de moyens encore renforcés. Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure permettra de nouvelles avancées, avec la création en particulier d'une nouvelle incrimination pénale d'usurpation d'identité numérique ou la possibilité pour les enquêteurs de capter à distance des données numériques.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94609

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13134

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 261